

**GRILLE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
AU 1^{ER} AVRIL 2019**

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,8 % au 1^{er} avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 %

Article 1 ^{er} avril 2018	Article 1 ^{er} avril 2019	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2018	Prix 1 ^{er} avril 2019	Variation 1 ^{er} avril 2019
2.7	2.5	<i>D</i>	Redevance d'abonnement par jour Premiers kWh par jour : 36 kWh en 2018 et 40 kWh en 2019 Reste de l'énergie	40,64 € 5,91 € 9,12 €	40,64 € 6,07 € 9,38 €	0,0% 2,7% 2,9%
2.18	2.15	<i>DP</i>	Premiers 1 200 kWh par mois Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW) Prime de puissance, hiver (> 50 kW) Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	5,82 € 8,85 € 4,59 \$ 6,21 \$ 12,18 \$ 18,27 \$	5,88 € 8,94 € 4,59 \$ 6,21 \$ 12,18 \$ 18,27 \$	1,0% 1,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
2.27	2.23	<i>DM</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur Premiers kWh par jour par multiplicateur : 36 kWh en 2018 et 40 kWh en 2019 Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 5,91 € 9,12 € 5,40 \$ 6,21 \$	40,64 € 6,07 € 9,38 € 6,21 \$ 6,21 \$	0,0% 2,7% 2,9% 15,0% 0,0%
2.38	2.34	<i>DT</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur Prix de l'énergie : T° ≥ -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 4,37 € 25,55 € 5,40 \$ 6,21 \$	40,64 € 4,37 € 25,55 € 6,21 \$ 6,21 \$	0,0% 0,0% 0,0% 15,0% 0,0%
s. o.	2.58	<i>Mesurage net pour autoproducteur - Option II</i>	Prix pour l'électricité injectée (par kWh)	s. o.	2,96 €	s. o.
2.60	2.65	<i>Électricité additionnelle - Photosynthèse</i>	Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,55 €	5,59 €	0,7%
s. o.	2.72	<i>Option de crédit en pointe critique - Crédit pour l'énergie effacée (par kWh) tarif D</i>		s. o.	50,00 €	s. o.
s. o.	2.81	<i>DPC</i>	Frais d'accès au réseau par jour En période d'hiver : 40 premiers kWh par jour, en dehors des événements de pointe critique Reste de l'énergie, en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : 40 premiers kWh par jour Reste de l'énergie	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	40,64 € 3,98 € 7,03 € 50,00 € 6,07 € 9,38 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
3.2	3.2	<i>G</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	12,33 \$ 17,49 \$ 9,81 € 7,20 € 12,33 € 36,99 \$	12,33 \$ 17,64 \$ 9,89 € 7,59 € 12,33 \$ 36,99 \$	0,0% 0,9% 0,8% 5,4% 0,0% 0,0%
3.5	3.5	<i>G courte durée</i>	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,97 \$	12,33 \$ 6,00 \$	0,0% 0,5%
3.7	3.7	<i>Activités d'hiver</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2019 = 1,4249	1,08 2%	1,08 2%	s. o. s. o.
s. o.	3.16	<i>Option de crédit en pointe critique - Crédit pour l'énergie effacée (par kWh) tarif G</i>		s. o.	50,00 €	s. o.
s. o.	3.25	<i>GPC</i>	Frais d'accès au réseau par mois En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	12,33 \$ 8,07 € 50,00 € 9,89 € 12,33 \$ 36,99 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
4.2	4.2	<i>M</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	14,46 \$ 4,99 € 3,70 € 12,33 \$ 36,99 \$	14,55 \$ 5,03 € 3,73 € 12,33 \$ 36,99 \$	0,6% 0,8% 0,8% 0,0% 0,0%
4.7	4.7	<i>M courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	s. o. 5,97 \$	12,33 \$ 6,00 \$	s. o. 0,5%
4.10	4.10	<i>G9</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	4,20 \$ 10,00 € 12,33 \$ 36,99 \$ 10,26 \$	4,23 \$ 10,07 € 12,33 \$ 36,99 \$ 10,32 \$	0,7% 0,7% 0,0% 0,0% 0,6%

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,8 % au 1^{er} avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 %

Article 1er avril 2018	Article 1 ^{er} avril 2019	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2018	Prix 1 ^{er} avril 2019	Variation 1 ^{er} avril 2019
4.13	4.13	<i>G9 courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,97 \$	12,33 \$ 6,00 \$	0,0% 0,5%
4.17	4.17	<i>GD</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie, été Prix de l'énergie, hiver Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	5,25 \$ 6,20 € 15,36 € 12,33 \$ 36,99 \$	5,28 \$ 6,25 € 15,47 € 12,33 \$ 36,99 \$	0,6% 0,8% 0,7% 0,0% 0,0%
4.22	s. o.	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o.
4.27	s. o.	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	s. o.	s. o.
4.28	s. o.	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005 Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne	1,0 5% 8%	s. o. s. o. s. o.	s. o. s. o. s. o.
4.33 et 4.34	4.21 et 4.22	<i>Rodage de nouveaux équipements - Moyenne puissance</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
4.38	4.26	<i>Essais d'équipements - Moyenne puissance</i>	Multiplicateur (par kWh)	10,00 €	10,00 €	0,0%
4.45	4.33	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	13,00 \$ 20,00 € 25,00 € 30,00 € 9,10 \$ 20,00 €	13,00 \$ 20,00 € 25,00 € 30,00 € 9,10 \$ 20,00 €	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
4.47	4.35	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Option I : Pénalité (par kW) Option II : Pénalité (par kW)	1,25 \$ 0,50 \$	1,25 \$ 0,50 \$	0,0% 0,0%
4.50	4.38	<i>Électricité additionnelle - Moyenne puissance</i>	Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,55 €	5,59 €	0,7%
s. o.	4.42	<i>Tarif de relance industrielle - Moyenne puissance</i>	Prix plancher (€/kWh) - prix de la 2 ^e tranche d'énergie du tarif M	s. o.	3,73 €	s. o.
4.55	4.45	<i>Tarif BR</i>	Consommation associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée (par kWh) Consommation associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW (par kWh) Reste de l'énergie consommée (par kWh) Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	10,95 € 20,54 € 16,14 € 12,33 \$ 36,99 \$	11,03 € 20,68 € 16,26 € 12,33 \$ 36,99 \$	0,7% 0,7% 0,7% 0,0% 0,0%
s. o.	4.55	<i>MPC</i>	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : 210 000 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	14,55 \$ 3,00 € 50,00 € 5,03 € 3,73 € 12,33 \$ 36,99 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
s. o.	4.67	<i>G9PC</i>	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	4,23 \$ 7,88 € 50,00 € 10,07 € 12,33 \$ 36,99 \$ 10,32 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
5.2	5.2	<i>L</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,87 \$ 3,27 €	12,87 \$ 3,28 €	0,0% 0,3%
5.6	5.6	<i>L</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,53 \$ 22,59 \$	7,53 \$ 22,59 \$	0,0% 0,0%
5.14	5.14	<i>LG</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	13,14 \$ 3,43 €	13,23 \$ 3,46 €	0,7% 0,9%
5.25	s. o.	<i>LG</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,68 \$ 23,04 \$	s. o. s. o.	s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,8 % au 1^{er} avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 %

Article 1 ^{er} avril 2018	Article 1 ^{er} avril 2019	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2018	Prix 1 ^{er} avril 2019	Variation 1 ^{er} avril 2019
5.33	5.25	<i>H</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	5,25 \$ 5,31 € 18,08 €	5,28 \$ 5,36 € 18,08 €	0,6% 0,9% 0,0%
5.38 a)	5.30 a)	<i>LD (option ferme)</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie, autre que jours de semaine en hiver Prix de l'énergie, jours de semaine en hiver	5,25 \$ 5,31 € 18,08 €	5,28 \$ 5,36 € 18,08 €	0,6% 0,9% 0,0%
5.38 b)	5.30 b)	<i>LD (option non ferme)</i>	Prime de puissance par jour - interruptions planifiées Prime de puissance par jour - interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,53 \$ 1,06 \$ 5,31 € 5,25 \$	0,53 \$ 1,06 \$ 5,36 € 5,28 \$	0,0% 0,0% 0,9% 0,6%
5.41	5.33	<i>LD (option non ferme)</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 €	50 €	0,0%
5.47	5.39	<i>Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)</i>	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5.48	5.40	<i>Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.51	5.43	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 €	50 €	0,0%
5.53 b)	5.45 b)	<i>Essais d'équipements - Grande puissance</i>	Multiplieur (par kWh)	10,00 €	10,00 €	0,0%
5.57	5.49	<i>LP</i>	Redevance annuelle	1 000 \$	1 000 \$	0,0%
5.64	5.56	<i>LP</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 €	50 €	0,0%
6.20	6.20	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kWh) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	13,00 \$ 20,00 € 25,00 € 30,00 € 6,50 \$ 20,00 €	13,00 \$ 20,00 € 25,00 € 30,00 € 6,50 \$ 20,00 €	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
6.24	6.24	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Option I : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW) Option II : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	1,25 \$ 5,00 \$ 0,60 \$ 2,50 \$	1,25 \$ 5,00 \$ 0,60 \$ 2,50 \$	0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
6.32	6.32	<i>Électricité additionnelle - Grande puissance</i>	Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif L à 120 kV et 100 % de FU	4,66 €	4,67 €	0,2%
6.36	6.36	<i>Électricité additionnelle - Grande puissance</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	50 €	50 €	0,0%
6.45	6.46	<i>Tarif de développement économique</i>	Réduction tarifaire initiale	20%	20%	s. o.
6.60	6.61	<i>Tarif de relance industrielle - Grande puissance</i>	Prix plancher (€/kWh) - prix de l'énergie du tarif L	3,27 €	3,28 €	0,3%
6.64	6.65	<i>Tarif de relance industrielle - Grande puissance</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	50 €	50 €	0,0%
7.2	7.2	<i>DN</i>	Redevance par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 5,91 € 41,05 € 5,40 \$ 6,21 \$	40,64 € 6,07 € 41,38 € 6,21 \$ 6,21 \$	0,0% 2,7% 0,8% 15,0% 0,0%
7.8	7.8	<i>G, G-9, M, MA rés. autonomes</i>	Pénalité sur l'énergie	77,60 €	78,22 €	0,8%
7.10	7.10	<i>Tarif MA - Structure</i>	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (mise à jour octobre 2018) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (mise à jour octobre 2018)	31,11 \$ 15,48 € 61,14 \$ 32,33 €	31,35 \$ 15,48 € 61,62 \$ 32,33 €	0,8% s. o. 0,8% s. o.
7.11	7.11	<i>Tarif MA - Révision des prix de l'énergie</i>	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2017 : 64,00 \$/baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2017 : 68,78 €/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,76 € 11,57 € s. o. 58,20 \$ 2,76 € 26,44 € s. o. 61,51 €	2,78 € 11,57 € s. o. 58,20 \$ 2,78 € 26,44 € s. o. 61,51 €	0,7% s. o. s. o. s. o. 0,7% s. o. s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Hausse moyenne de 0,8 % au 1^{er} avril 2019 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 0,2 %

Article 1er avril 2018	Article 1 ^{er} avril 2019	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2018	Prix 1 ^{er} avril 2019	Variation 1 ^{er} avril 2019
7.17	7.17	Mesurage net pour autoproducteur - Option III	Prix pour l'électricité injectée - centrale hydraulique (par kWh) Prix pour l'électricité injectée - centrale au mazout lourd (par kWh) Prix pour l'électricité injectée - centrale au diesel léger (par kWh) Prix pour l'électricité injectée - centrale diesel arctique (par kWh)	s. o. 17,00 \$ 33,00 \$ 47,00 \$	2,96 € 17,00 € 33,00 € 48,00 €	s. o. 0,0% 0,0% 2,1%
7.28	7.28	Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes	Crédit fixe (par kW)	6,00 \$	6,00 \$	0,0%
7.29	7.29	Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes	Composantes du crédit variable : A - Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012 (par kWh) : -au nord du 53 ^e parallèle -au sud du 53 ^e parallèle C - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2017 : 68,78 €/litre) D - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,73 € 54,50 € 35,50 € s. o. 87,66 €	2,75 € 54,50 € 35,50 € s. o. 87,66 €	0,7% s. o. s. o. s. o. s. o.
7.38	7.38	Électricité interruptible sans préavis - Réseaux autonomes	Crédit (par kW) Crédit maximum (par kW)	1,20 \$ 33,33 \$	1,20 \$ 33,33 \$	0,0% 0,0%
8.3	8.3	Tarif F	Prime de puissance par mois	44,34 \$	44,69 \$	0,8%
9.4	9.4	Éclairage public (service général)	Prix de l'énergie	10,27 €	10,35 €	0,8%
9.10 a)	9.10 a)	Éclairage public (service complet)	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) - par luminaire	22,29 \$ 24,30 \$ 26,22 \$ 30,78 \$	22,47 \$ 24,48 \$ 26,43 \$ 31,02 \$	0,8% 0,7% 0,8% 0,8%
9.10 b)	9.10 b)	Éclairage public (service complet)	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W) - par luminaire	22,98 \$	23,16 \$	0,8%
9.14	9.14	Sentinelles (avec poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	41,22 \$ 54,33 \$	41,55 \$ 54,75 \$	0,8% 0,8%
9.15	9.15	Sentinelles (sans poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	32,40 \$ 46,71 \$	32,67 \$ 47,07 \$	0,8% 0,8%
10.2	10.2	Crédit d'alimentation en moyenne ou en haute tension	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,612 \$ 0,981 \$ 2,190 \$ 2,679 \$ 3,540 \$	0,612 \$ 0,981 \$ 2,190 \$ 2,679 \$ 3,540 \$	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
10.3	10.3	Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,241 €	0,241 €	0,0%
10.4	10.4	Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	17,76 €	17,76 €	0,0%
11.3	11.3	Service VISILEC	Montant par mois	89 \$	89 \$	0,0%
11.10	11.10	Service VIGIELIGNE	Frais annuels pour une 1 ^{re} licence Frais annuels pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Frais annuels par licence supplémentaire	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
11.17	11.17	Service SIGNATURE (service de base)	Frais annuels par point de livraison	5 250 \$	5 250 \$	0,0%
11.18	11.18	Service SIGNATURE (options)	Frais annuels pour le suivi des harmoniques Frais annuels pour le tableau de bord local Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	5 000 \$ 500 \$ 5 000 \$	5 000 \$ 500 \$ 5 000 \$	0,0% 0,0% 0,0%